



**Académies Saint-Louis**  
Association à but non lucratif  
Siège social : 6 rue Saint Joseph, 75002 Paris SIREN :  
924 395 304 | RNA : W751271824



# REGLEMENT FINANCIER

## Annexe au contrat de scolarisation

---

*Toute inscription à l'Académie Saint-Louis implique l'acceptation de ce règlement financier, annexe du contrat de scolarisation signé en début d'année scolaire.*

*NB : ne pas oublier de joindre l'avis d'imposition dans les pièces du dossier (revenu fiscal de référence).*

### **1. Eléments de compréhension du règlement financier**

- L'établissement des Académies Saint-Louis de Chalès est géré par une **association à but non lucratif**, dont la mission est d'assurer un cadre éducatif de qualité tout en veillant à une gestion responsable et équilibrée des ressources financières pour garantir la pérennité du projet. L'ensemble des contributions financières versées par les familles est donc exclusivement destiné à couvrir les frais de fonctionnement de l'internat, les services pédagogiques, l'entretien des infrastructures et l'amélioration continue des conditions d'accueil des élèves.
- Les frais appliqués restent dans la **moyenne des établissements similaires**, garantissant ainsi un accès à un enseignement de qualité à un coût équitable.
- Il est important de souligner que, contrairement aux établissements publics ou privés sous contrat, l'Académie Saint-Louis de Chalès **ne bénéficie d'aucune subvention de l'Éducation Nationale**. Son fonctionnement repose uniquement sur les contributions des familles et une gestion rigoureuse des ressources disponibles.
- Un système de **bourse interne** a été mis en place pour soutenir les familles qui rencontrent des difficultés financières. L'attribution de ces aides repose sur certains critères spécifiques et est soumise à l'étude d'un dossier par les Académies Saint-Louis. Le système de bourse interne est détaillé en page 4 du document.
- Par ailleurs, plusieurs **organismes externes** proposent d'attribuer des bourses aux familles.

Pour toute question liée aux bourses, n'hésitez pas à vous mettre en relation avec notre équipe Admissions : [contact@academies-saintlouis.fr](mailto:contact@academies-saintlouis.fr).

---

## **2. Explication du fonctionnement général des frais de scolarité de l'école**

Les frais de scolarité des Académies Saint-Louis de Chalès se divisent en deux parties pour l'année scolaire 2025/2026 :

### **Des frais d'inscription d'un montant fixe de 670€ par élève :**

- Ils couvrent une partie du coût des manuels scolaires et de l'uniforme prêtés à l'élève. Ces frais ne sont réglés qu'une seule fois, la première année de l'élève à l'Académie. Ils ne sont pas remboursables.
- Ces frais sont à régler au moment de la première inscription de l'enfant à l'Académie, directement sur la plateforme Skolengo.
- Le règlement se fait par virement ou carte bancaire. S'adresser à l'équipe Admissions en cas de demande de règlement par chèque ([contact@academies-saintlouis.fr](mailto:contact@academies-saintlouis.fr)).

### **Des frais de scolarité dont le montant dépend 1/ du quotient familial de la famille et 2/ du nombre d'enfants inscrits à l'Académie Saint-Louis de Chalès.**

Les frais de scolarité de l'année scolaire 2025/2026 à l'Académie Saint-Louis de Chalès sont les mêmes pour l'ensemble des niveaux depuis la 6<sup>ème</sup>.

1. Quotient familial : La contribution des familles aux frais de scolarité est calculée selon le Quotient Familial. Pour obtenir votre Quotient Familial :
  - Indiquer le revenu fiscal de référence sur votre avis d'imposition de **l'année 2023** (R)
  - Indiquer le nombre de parts fiscales sur votre avis d'imposition (P)
  - Diviser le revenu fiscal de référence par le nombre de parts fiscales ( $R/P = QF$ )

Sur cette base, le montant de la contribution annuelle des familles aux frais de scolarité correspond au montant indiqué dans la colonne « Coût annuel de la scolarité 2025/2026 » du tableau ci-dessous, sur la base de la cellule « Quotient Familial » dans laquelle votre famille se trouve.

<b>Palier</b>	<b>Quotient Familial</b>	<b>Coût annuel de la scolarité 2025/2026</b>	<b>Coût mensuel de la scolarité (étalement sur 12 mois)</b>
Palier 0	Moins de 7 000€	<b>4 500€</b>	375€
Palier 1	De 7 001€ à 10 000€	<b>6 500€</b>	542€
Palier 2	10 001€ à 14 000€	<b>8 500€</b>	708€
Palier 3	14 001€ à 19 000€	<b>10 500€</b>	875€
Palier 4	19 001€ à 23 000€	<b>12 000€</b>	1 000€
Palier 5	Plus de 23 000€	<b>14 500€</b>	1 208€

### **2. Réduction liée aux nombres d'enfants :**

Une réduction de 10% des frais de scolarité (hors frais d'inscription) est appliquée automatiquement aux enfants supplémentaires à partir du deuxième enfant inscrit aux Académies Saint-Louis (la réduction ne s'applique pas au premier enfant inscrit).

Vous trouverez ci-dessous des exemples de frais de scolarité pour l'année 2025/2025 selon des scénarios de quotients familiaux et nombre d'enfants inscrits.

### **Exemples :**

- Exemple 1 : Couple ayant un enfant à charge, dont le revenu fiscal de référence pour l'année 2023

est de 50 000€ :

- R = 50 000€
- Q = 2,5
- QF = 20 000€, soit le palier 4.
- Le coût de la première année sera donc égal à 12 670 €, soit 1055€ par mois
  - 670€ de frais d'inscription
  - 12 000€ de frais de scolarité
- Exemple 2 : Couple ayant 4 enfants à charge, inscrivant 2 enfants aux Académies Saint-Louis, dont le revenu fiscal de référence est de 60 000€ :
  - R = 60 000€
  - Q = 5
  - QF = 12 000€, soit le palier 2.
  - Le coût de la première année du 1<sup>er</sup> enfant inscrit sera donc égal à 9 170 €, soit 764€ par mois
    - 670€ de frais d'inscription
    - 8 500€ de frais de scolarité
  - Le coût de la première année du 2<sup>ème</sup> enfant inscrit sera donc égal à 8 320 €, soit 693€ par mois
    - 670€ de frais d'inscription
    - $8\,500€ \times 90\% = 7\,650€$ , car réduction de 10% quand plus d'un enfant inscrit.

### **Cas spécifique des externes-internés :**

Afin de permettre à certains élèves externes de bénéficier du cadre structurant et de l'esprit de l'internat, les Académies Saint-Louis ouvrent un nombre limité de places sous un statut spécifique d'"externe-interné". Ce statut impose aux élèves concernés de dîner chaque soir au sein de l'internat et de participer aux temps d'étude et de vie collective du soir.

Le nombre de places est volontairement restreint afin de préserver l'identité et la cohésion de l'internat.

Les élèves sélectionnés devront adhérer pleinement aux règles et exigences de la vie en communauté.

Le montant des frais d'inscription des externes-internés est similaire à celui des internes décrit ci-dessus (670€).

Les frais de scolarité sont calculés selon la même logique de Quotient Familial décrite ci-dessus, leur montant étant réduit par rapport à celui des internes car excluant les frais d'internat. La réduction de 10% en cas d'enfant inscrit supplémentaire s'applique également aux externes-internés.

<b>Palier</b>	<b>Quotient familial</b>	<b>Coût annuel de la scolarité 2025/2026</b>	<b>Coût mensuel de la scolarité (étalement sur 12 mois)</b>
Palier 0	Moins de 7 000€	3 000 €	250 €
Palier 1	De 7 001€ à 10 000€	4 333 €	361 €
Palier 2	10 001€ à 14 000€	5 667 €	472 €
Palier 3	14 001€ à 19 000€	7 000 €	583 €
Palier 4	19 001€ à 23 000€	8 000 €	667 €
Palier 5	Plus de 23 000€	9 667 €	806 €

### **Académies Saint-Louis**

Association à but non lucratif | SIREN : 924 395 304 | RNA : W751271824 6  
rue Saint-Joseph, 75 002 Paris

### **Bourses internes proposées par les Académies Saint-Louis :**

- Dans le cadre de leur mission éducative et de leur engagement envers l'excellence académique et humaine, les Académies Saint-Louis ont mis en place un système de bourses internes. Ce dispositif vise à récompenser les élèves dont les résultats scolaires, l'engagement personnel et la conduite exemplaire contribueront au rayonnement de l'établissement.
  - Les bourses internes sont attribuées chaque année sur décision d'un comité dédié, en fonction de critères objectifs incluant les performances académiques, l'investissement dans la vie de l'internat et les valeurs incarnées par l'élève. Elles prennent la forme d'une réduction des frais de scolarité, pouvant aller jusqu'à 20%, et sont renouvelables sous conditions.
  - Les familles souhaitant bénéficier d'une bourse interne devront adresser à l'établissement 1/ les bulletins scolaires de l'année précédente et du premier trimestre de l'année scolaire en cours, et 2/ une lettre de motivation écrite par l'enfant, expliquant ses motivations et son engagement. Cette lettre devra inclure :
    - Une présentation personnelle et scolaire de l'élève.
    - Les raisons pour lesquelles il souhaite bénéficier de la bourse.
    - Les efforts fournis dans son parcours académique et personnel.
    - Son engagement dans la vie de l'établissement et ses projets futurs.
    - Une réflexion sur les valeurs qu'il souhaite incarner au sein de l'établissement.
  - L'obtention et le maintien de cette aide nécessitent une évaluation régulière du parcours de l'élève et du respect des engagements pris. L'établissement se réserve le droit de suspendre ou d'ajuster la bourse en cas de manquement aux exigences fixées.
  - La direction des Académies Saint-Louis indiquera aux familles au plus tard en Juillet 2025 les enfants ayant été sélectionnés pour recevoir une bourse interne pour l'année scolaire 2025/2026, ainsi que son montant.
- 

### **3. Autres informations :**

Les frais de scolarité sont réglés mensuellement, sur 12 mois (d'août à juillet), par prélèvement automatique. Tout mois de scolarité commencé est dû entièrement. Pour un enfant intégrant l'Académie en septembre, le premier prélèvement a lieu le mois précédent, en août.

Pour rappel, conformément à la législation, les frais de scolarité ne peuvent jamais faire l'objet de reçus fiscaux. En outre, il n'est pas possible de modifier les montants de prélèvement en cours d'année.

### **Nous attirons votre attention sur le fait que nos frais de scolarité ne sont pas comparables à ceux d'un établissement « classique » :**

En effet, ils comprennent :

- **La nourriture en pension complète**, environ la moitié de l'année
- **L'enseignement scolaire** en effectif raisonnable avec une équipe de professeurs particulièrement compétents et passionnés et un emploi du temps sur mesure pour chaque enfant, intégrant son travail scolaire.
- **Un encadrement éducatif** de haute qualité, avec une équipe d'éducateurs dédiés à votre fils et sélectionnés sur leurs compétences et fiabilité.
- **L'ensemble des activités éducatives :**
  - Toutes les activités sportives et artistiques
  - De nombreuses activités festives de la vie de l'internat : activités extras comme un weekend d'intégration ou des courtes sorties
  - Un suivi humain personnalisé sur la connaissance de soi et le développement personnel, permettant à chaque élève d'acquérir des "savoir-être" qui lui seront essentiels dans sa future

#### **Académies Saint-Louis**

Association à but non lucratif | SIREN : 924 395 304 | RNA : W751271824 6  
rue Saint-Joseph, 75 002 Paris

- vie d'adulte
- Un suivi personnalisé pour la préparation des examens et choix académiques (brevet, baccalauréat, choix d'options et de spécialités, Parcoursup ...)

Le seul coût supplémentaire à prévoir est celui des transports de votre fils depuis votre domicile vers l'Académie, certaines fournitures scolaires individuelles (livres), en cas de voyage scolaire important et l'assurance scolaire.

---



**Académies Saint-Louis**

Association à but non lucratif | SIREN : 924 395 304 | RNA : W751271824 6  
rue Saint-Joseph, 75 002 Paris